

## Autres formalités

### Formalités en cas de naissance

La déclaration de naissance est à faire dans les cinq jours suivant la naissance :

- Site de Mulhouse : au bureau d'Etat Civil du Service des admissions du Hasenrain (ce bureau déménagera avec l'ouverture du nouveau bâtiment « Femme-Mère-Enfant »).
- Site de Thann : le service de maternité assure l'enregistrement des naissances et la déclaration à l'Etat Civil est à faire à la mairie.
- Site d'Altkirch : le service de maternité assure l'enregistrement des naissances et fait la déclaration à l'Etat-Civil.

Si vous êtes marié(e), vous voudrez bien vous munir du livret de famille. Si vous êtes célibataire, vous voudrez bien vous munir de votre carte d'identité, ou d'une carte de séjour, d'un passeport ou d'un extrait d'acte de naissance, ainsi que de l'acte de reconnaissance anticipée délivré par la Mairie (si la reconnaissance a été faite avant l'accouchement).

### Formalités en cas de décès

En cas de décès dans l'établissement, il y a lieu de contacter au plus tôt une entreprise de Pompes Funèbres qui se chargera de toutes les formalités :


- Site de Mulhouse : au bureau d'Etat Civil du Service des admissions du Hasenrain (ce bureau déménagera avec l'ouverture du nouveau bâtiment « Femme-Mère-Enfant »).
- Site de Thann : le service fait la démarche avec la famille, appelle les pompes funèbres et transmet aux admissions.
- Site de Cernay : le service fait la démarche avec la famille, appelle les pompes funèbres et transmet aux admissions.
- Site de St Louis : les services appellent les pompes funèbres et transmettent aux admissions.
- Site d'Altkirch : le service fait la démarche avec la famille, appelle les pompes funèbres et transmet aux admissions.
- Site de Rixheim : le service fait la démarche avec la famille, appelle les pompes funèbres et transmet aux admissions.
- Site de Sierentz : le service fait la démarche avec la famille, appelle les pompes funèbres et transmet aux admissions.

## ALLER PLUS LOIN

- Préparer votre venue
- Votre séjour
- Votre sortie
- Règlement des frais
- Autres formalités

### GHR MULHOUSE SUD ALSACE

68100  
87, AVENUE D'ALTKIRCH

 03 89 64 64 64



**CONTACTEZ-NOUS**